

**AVIZ**



**Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets :  
vers une démarche d'écologie industrielle  
sur le parc d'activité du Salaison**

**Réunion de présentation et de lancement**

**19 février 2019**

**Espace Jean Tessier - Vendargues**

## Accueil :

**M.Louahem**

Président de l'AVIZ

**Mme Barthas-Orsal**

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,  
déléguée à la prévention et à la valorisation des déchets

## Déroulement

- Présentation du contexte (CAIRN)
- La collecte publique sur la zone industrielle (3M)
- Le diagnostic Déchets sur la zone (CAIRN)
  
- Propositions
- Echanges

## CONTEXTE

### Déchets industriels : Vers une économie plus circulaire

Caroline Forgues – Bureau d'études CAIRN env.

## La gestion des déchets en quelques dates

### Première loi Déchets

Gérer les déchets en évitant les pollutions

1975

1992

Mise en place du **tri et du recyclage** des déchets ménagers

Notion de **prévention à la source**

2002

2010

**Grenelle :**  
Premiers objectifs chiffrés de prévention  
Développement du recyclage  
Déchets du BTP

2015

**Loi TECV :**  
Transition vers une économie circulaire

# L'économie circulaire : une démarche sur le cycle de vie de la matière



## Application aux entreprises

**Consommer moins de ressources - Produire moins de déchets**  
 En optimisant les procédés industriels et les schémas logistiques  
 En réemployant les emballages et équipements  
 En proposant la reprise des biens



Des démarches d'entreprises

Des démarches de zones :  
 L'écologie industrielle et territoriale

**Faire des déchets des ressources**  
 En recyclant la matière  
 En valorisant leur énergie

Des obligations de tri à la source de plus en plus importantes

## Les démarches de zones ou de territoire : l'écologie industrielle et territoriale

**L'objectif : Favoriser les synergies et les mutualisations entre entreprises dans une démarche de proximité**

Matières / Déchets mais également Energie, Eau, Services, Transports

Maîtres mots : **Collaboration / Partenariat**

### **Les bénéfices attendus :**

- Economies = meilleure compétitivité
- Nouvelles activités ou développement = des emplois
- Un écosystème accueillant et valorisant pour les entreprises = attractivité

### Exemple



## Démarches de prévention ou de coopération en place sur le Salaison

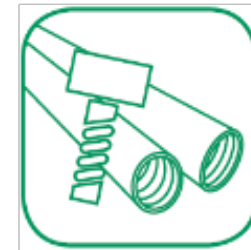
- Prévention au sein des entreprises :
  - Utilisation d’emballages ou de papiers broyés pour caler les expéditions
  - Poules ‘chez Poulette’
- Coopération entre entreprises :
  - Réutilisation d’emballages pour les livraisons par internet
  - Aménagement avec palettes cassées
  - Recyclage du PSE chez Knauf Industrie
- Réemploi :
  - Palettes

## Des obligations de tri à la source de plus en plus importantes

Différents décrets ont imposé un tri à la source dans les entreprises

### Tri des 5 matériaux

Au-delà d'une production de déchets supérieure à 1 100 litres / semaine



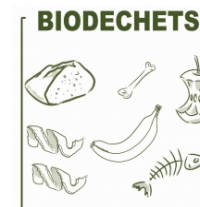
### Tri des papiers de bureaux

Au-delà d'une implantation de plus de 20 personnels de bureau



### Tri des biodéchets

Au-delà d'une production de plus de 10 tonnes/an



## Les solutions de réemploi et de recyclage existantes sur la zone





## Présentation du service de collecte publique

Christophe Deligny – Directeur Valorisation des déchets de  
Montpellier Méditerranée Métropole

# L'organisation du service public de collecte des déchets sur la Métropole



## Tri sélectif des déchets ménagers recyclables

### EMBALLAGES MENAGERS PAPIERS



### Le centre de tri DEMETER



Rénovation en 2019

## Ordures ménagères



**Biodéchets**



L'unité de méthanisation AMETYST



**Ordures ménagères**



(contenant une fraction fermentescible)

L'unité de valorisation énergétique OCREAL



**Déchets des zones d'activités non fermentescibles**



Salaision : 600 tonnes / an



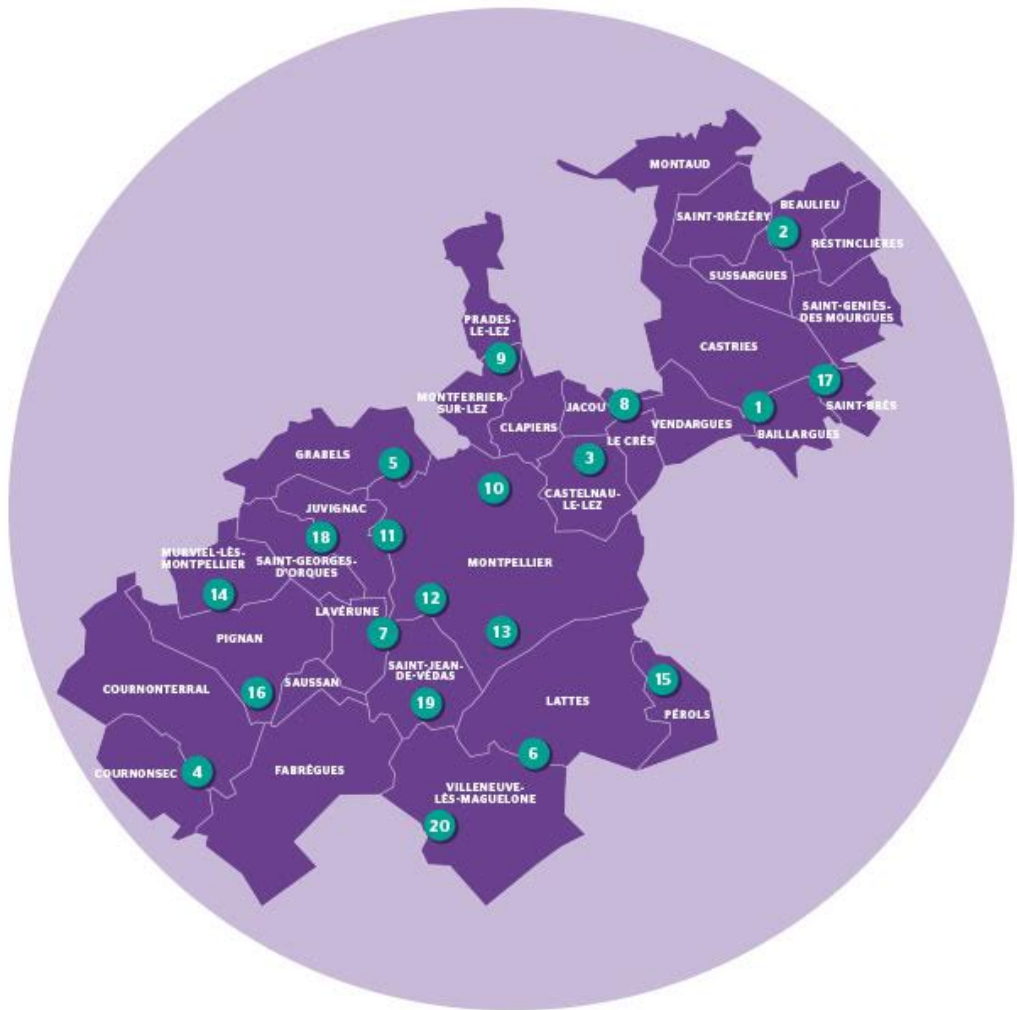
## Le règlement de collecte



- Séparation à la source selon les consignes de tri
- Présentation des bacs sur la voirie et retrait après passage
- Les contenants ne peuvent en aucun cas recevoir de déchets liquides ou de déchets susceptibles de :
  - blesser les usagers de la voie publique ou encore les personnels chargés de leur collecte ;
  - altérer les contenants (par exemple, les cendres chaudes) ;
  - constituer une incompatibilité de traitement dans les filières prévues ;
  - constituer tout autre danger.



## Les points propreté - Déchèteries



## Déchèteries publiques et déchèteries privées

### Accès aux déchèteries

Les dépôts sont limités à 1 m<sup>3</sup> par semaine



1 m<sup>3</sup> Maxi



ACCÈS RÉSERVÉ AUX TITULAIRES DE LA CARTE PASS MÉTROPOLE



## La collecte des déchets professionnels

- La métropole peut assurer la collecte et le traitement des **déchets assimilés** aux déchets ménagers, produits par des établissements privés ou publics
- Ce service fait l'objet d'une facturation additionnelle à la TEOM dès lors que la production de déchets assimilés est supérieure à 3 000 litres/semaine, dans le cadre de **la redevance spéciale**
- **Plusieurs difficultés aujourd'hui sur nos collectes sur les ZAE :**
  - Des déchets non assimilés qui perturbent nos installations, configurées pour les déchets ménagers
  - Les débouchés de traitement pour les déchets en mélange se réduisent
- ➔ **Nécessité d'augmenter le recyclage des déchets professionnels dans des filières dédiées**
- ➔ **Nécessité de limiter la collecte publique des professionnels aux déchets assimilés aux déchets ménagers**

Des questions ?

## Diagnostic sur la zone industrielle du Salaison

Caroline Forgues – Bureau d'études CAIRN env.

## Gestion actuelle des déchets



### Gestion autonome :

- Bennes : cartons (+ films) / bois / métaux / mélange ...
- Déchets dangereux
- Déchets spécifiques à une activité : pneus / mécaniques / ...
- Compactrices cartons et dépôt chez récupérateurs
- Dépôt en déchèterie

### Collecte par 3M :

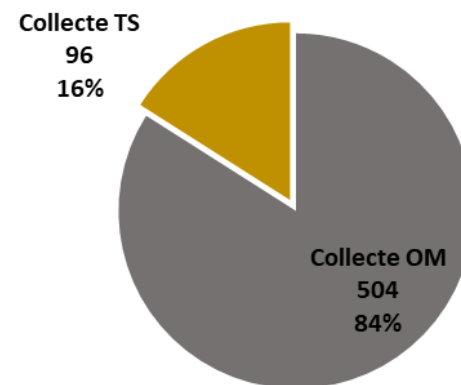
600 tonnes par an sur 3 tournées

150 entreprises dotées

De 660 litres à plus de 10 m<sup>3</sup> / semaine



Collecte publique sur la ZI du Salaison - Tonnes/an





## Qualité de la collecte en tri sélectif



100% Collecte sélective (emballages ménagers) sur 18% des points collecte

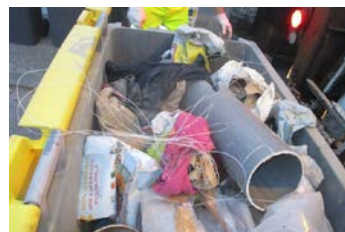
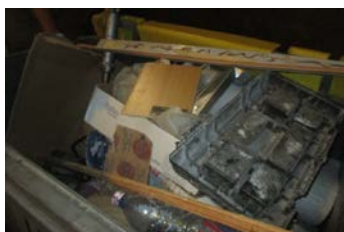


100% cartons (pliés) sur 30% des points de collecte



Présence plastiques souples sur 12 %

**Bacs un peu de tout : 50% des points de collecte // 3 points avec déchets dangereux**





## Contenu qualitatif de la collecte en mélange (OM)

### OM et emballages alimentaires

11 points avec fermentescibles  
(cantines, restaurants)



Verre assez fréquent en petites quantités

**La majorité des points de collecte contiennent des emballages industriels**  
**15% des points de collecte ne contiennent que des emballages industriels**

Cartons : 30% des points de collecte



Plastiques souples : 45% des points de collecte



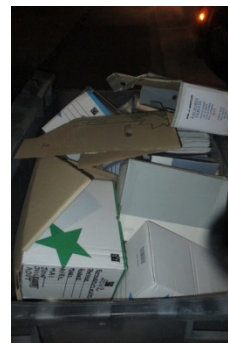
## Contenu qualitatif de la collecte en mélange (OM)

### Des flux spécifiquement d'entreprises :

Papiers  
plastifiés  
5 points



Papiers en  
grandes  
quantités  
5 points



Métaux  
ponctuellement



### Déchets du BTP – 5 points

Bâches, sacs d'enduits, de mortier, plâtre, ...  
Beaucoup de poussières



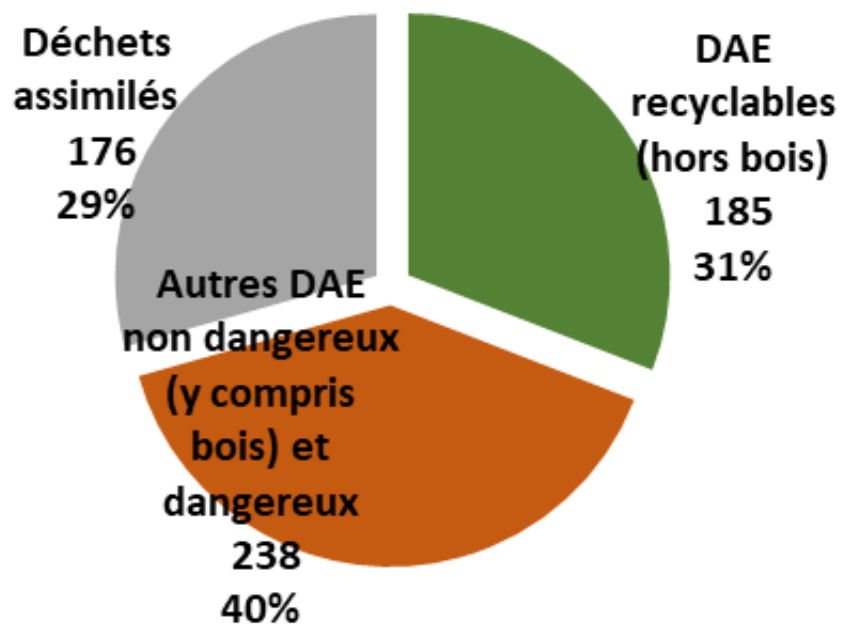
### Déchets dangereux : emballages et chiffons souillés d'huiles / encres / solvants



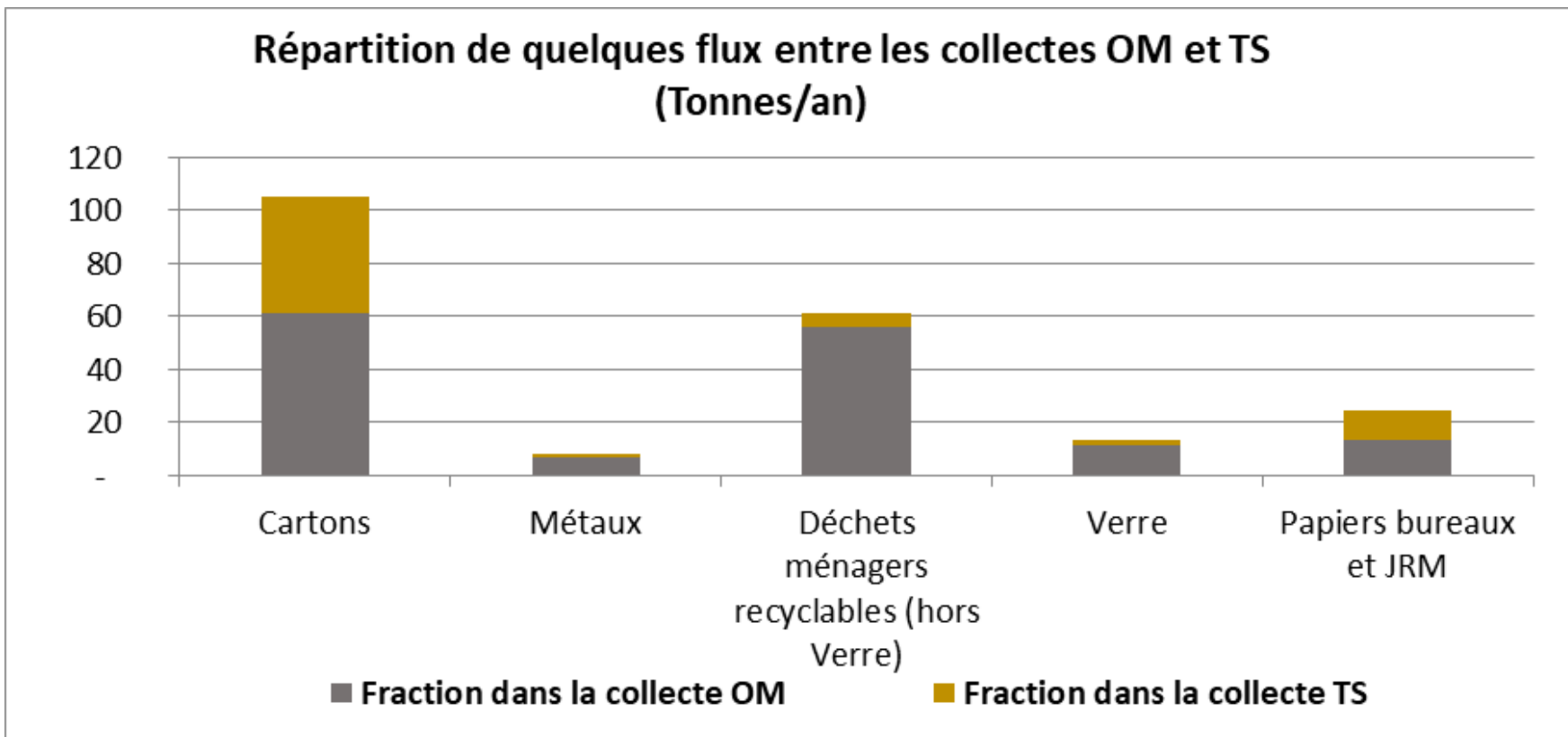
## Bilan global de la collecte publique

Sur la base de caractérisations

**Estimation de la composition de la collecte publique sur la ZI du Salaision - Tonnes/an**



## Quelle part de tri et de recyclage ?

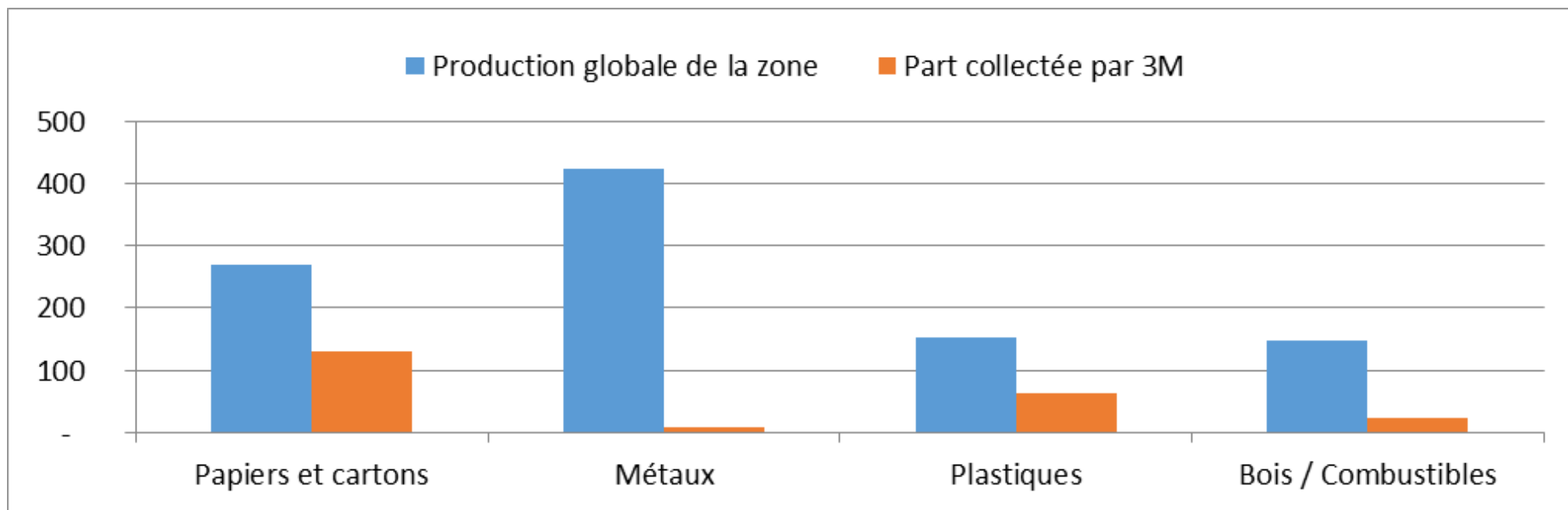


**Moins de la moitié des cartons/papiers collectés sont déposés dans le bac jaune**

**Peu de tri des déchets ménagers recyclables**

## Collecte publique vs production totale des déchets sur la zone

*Comparaison avec une estimation des gisements de la zone*



**La collectivité collecte environ 40% des cartons et plastiques produits sur la zone**

## En conclusion

- **Seul un tiers des déchets collectés correspond à des déchets assimilés**
- **Des pratiques de tri à la source implantées dans de nombreuses entreprises :**
  - Principalement les cartons
  - Mais également les films plastiques souples qui ne correspondent pas aux consignes de tri de la collectivité
- **Des flux recyclables non triés à la source**
  - Une part importante des emballages industriels
  - Mais également les déchets ménagers recyclables
- **Des flux qui doivent diriger vers des filières spécialisées :**
  - Déchets du bâtiment
  - Déchets dangereux

## Orientations

Obligations de tri

Contraintes de plus en plus fortes de la collectivité

Quelle organisation à l'échelle de la zone ?

Gestion autonome par les entreprises

Déchets en grandes quantités > 5 m3/sem

Déchets du BTP

Déchets dangereux

Bennes sur site  
Dépôt en déchèterie  
Prestations spécialisées

Prestation mutualisée :  
collecte en tournée sur flux partagés et intermédiaires

Cartons jusqu'à 4 m3 par semaine

Films (et mousses) PE

PSE

Bois

Papiers plastifiés

Papiers de bureaux

Canettes / Gobelets / ...

Collecte des déchets assimilés

Emballages ménagers ou d'entretien, petits cartons  
Papiers si moins de 20 bureaux

Déchets de bureaux et de réfectoires en mélange, nettoyage locaux

Biodéchets



## **Propositions pour engager une démarche vers la prévention et le tri**

**Caroline Forgues** – Bureau d'études CAIRN env.  
**Francis Louahem**, président de l'AVIZ



## Une dynamique sur la zone

- **Collecte mutualisée** des flux recyclables :
  - Une négociation du service et du prix
  - Moins de bacs sur les trottoirs et de dépôts sauvages
- Mais aussi :
  - L'organisation de **l'accueil des déchets du BTP** avec les grossistes de matériaux
  - La **valorisation des filières existantes** sur la zone : métaux / bois / PSE / dons alimentaires aux Restos du Coeur
- Réorganisation de la collecte 3M :
  - **Modification du jour de collecte de la poubelle jaune**
  - **Rajout de colonnes verre et textiles**
  - **Collecte des biodéchets**
  - Une dynamique vers le tri des déchets assimilés : papiers / emballages alimentaires

## Une dynamique sur la zone

- Une **charte** pour identifier et valoriser les efforts des entreprises ?
- Une **communication** autour de la démarche ?

Afin de construire cette dynamique, appel à volontaires  
pour participer à un groupe de travail dédié :

- Analyse des offres prestataires
- Réflexion sur les outils de valorisation

## Temps d'échange

## **Conclusion :**

**M.Louahem**

Président de l'AVIZ

**Mme Barthas-Orsal**

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,  
déléguée à la prévention et à la valorisation des déchets